

# Charte bas-normande d'entretien des espaces publics

TRAITEZ MIEUX, TRAITEZ MOINS, NE TRAITEZ PLUS CHIMIQUEMENT

## Niveau 3 d'engagement :

La commune COURTONNE LA MEURDRAC

représentée par son maire Eric Boizard

autorisé à signer la présente charte par  
délibération du N° 12-2018 du  
30/03/2018

s'engage à : \_\_\_\_\_

1. ne plus appliquer ou faire appliquer de produits phytosanitaires sur le territoire communal
2. mettre en place des actions de sensibilisation auprès de ses habitants et les inviter à ne plus utiliser de produits phytosanitaires chez eux
3. enregistrer les interventions d'entretien
4. assister à une journée de démonstration de techniques alternatives au désherbage chimique

## Les différents partenaires s'engagent :

1. à apporter à la commune signataire une aide technique :
  - information du personnel et des élus sur les alternatives à la lutte chimique
  - proposition de solutions pour pallier à l'arrêt des traitements phytosanitaires
  - accompagnement à la sensibilisation des administrés
2. après contrôle du respect des engagements pris par la commune, à lui attribuer un label.

Le non-respect de cet engagement entraînera le remboursement total ou partiel des sommes engagées par les différents partenaires dans le cadre de cette charte.

La commune s'engage également à se soumettre à des contrôles réguliers pour le maintien de l'attribution du label.

Fait à Courtonne la Meurdrac , le 01/04/2018

Signature

